

MINISTERE DE L'INTERIEUR

DIRECTION GENERALE
DE LA POLICE NATIONALE

DIRECTION CENTRALE
DE LA POLICE JUDICIAIRE

DIVISION NATIONALE
ANTI-TERRORISTE

n° 144/kh

AFFAIRE :

C/ ... X

Assassinat en relation avec
une entreprise terroriste

OBJET

Déposition du général Jean-
Pierre HUCHON .

L'an deux mille
Le sept juin
à dix heures

NOUS, **Pierre PAYEBIEN** commandant de Police
à la division nationale anti-terroriste de la
Direction Centrale de la Police Judiciaire

Officier de Police Judiciaire en résidence à PARIS, -----

--- Agissant en vertu et pour l'exécution de la commission rogatoire délivrée le 29 septembre 1999 par madame Laurence LE VERT, Premier juge d'instruction au Tribunal de Grande Instance de PARIS substituant monsieur Jean-Louis BRUGUIERE, Premier vice-président chargé de l'instruction, empêché, relative à l'information n° 1341 suivie contre X... du chef d'assassinat en relation avec une entreprise terroriste,-----

--- Nous trouvant au siège du Service Régional de Police Judiciaire à MARSEILLE (Bouches-du-Rhône),-----

--- Où étant, avis préalablement donné à monsieur le Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance de MARSEILLE et monsieur le magistrat instructeur,-----

--- Avons mandé et constatons que se présente le général **Jean-Pierre HUCHON**, qui connaissance prise de notre délégation judiciaire et serment prêté dans les formes de droit dépose comme suit:-----

--- Je me nomme **Jean-Pierre HUCHON**, je suis né le 11 aout 1940 à MONTIGNY LES CORMEILLE (95) . Je suis général de corps d'armée en 2^{ème} section . J 'élis docmicile au Minsitère de la Défense pour cette déposition . -----

---S.I.: "J'ai effectivement été entendu par la mission d'information de la commission de la Défense Nationale et des forces armées et de la commission des Affaires Etrangères, sur les opérations militaires menées par la France, d'autres pays et l'ONU au Rwanda entre 1990 et 1994. -----

---" Mon audition s'est déroulée le 27 mai 1998 en ma qualité de responsable de la mission militaire de coopération, poste que j'ai occupé d'avril 1993 à octobre 1995.-----

--- Question: De quel ministère de tutelle dépendiez vous à cette époque et où étaient situés vos bureaux ?-----

--- Réponse: Je dépendais du ministère de la coopération. Mes bureaux étaient au 20 rue Monsieur à PARIS -----

--- Question: En votre qualité de responsable de la mission militaire de coopération, avez-vous effectué des missions au Rwanda, si oui, à quelles dates ?-----

--- Réponse: Non, je n'ai pas eu cette occasion.-----

--- Question: Avez vous eu des contacts personnalisés ou privilégiés avec des responsables des "**Forces Armées Rwandaises**" (F.A.R.) ? -----

--- Réponse: Non, je n'avais pas de contact directl. Je n'étais en relation qu'avec l'attaché de Défense rwandais à PARS, monsieur Sébastien NTAHOBARI. -----

--- Question: Avez vous reçu à PARIS, avant le 6 avril 1994 des membres des "**F.A.R.**", si oui lesquels ? -----

--- Réponse: J'ai reçu à quelques reprises des militaires rwandais à PARIS, mais il s'agissait davantage de visite de courtoisie, plus que professionnelle.



[Handwritten signatures and initials]

--- Question: Qui était le chef de la mission militaire de coopération avec le Rwanda, en poste à KIGALI le 6 avril 1994? -----

--- Réponse: A la date du 6 avril 1994, c'était le colonel de gendarmerie **Bernard CUSSAC**.-----

--- Question: Quand et comment avez-vous été avisé de l'attentat le 6 avril 1994 contre le "Falcon 50" présidentiel rwandais, avez-vous donné des instructions particulières aux membres de la mission militaire de coopération à KIGALI?-----

--- Réponse: J'ai appris cet attentat dans la soirée du 6 avril entre 22 heures et 23 heures alors que j'étais à mon domicile.-----

--- Question: Des membres de la mission se sont-ils rendus sur les lieux du crash immédiatement après l'attentat?-----

--- Réponse: J'ai appris par la suite, que le commandant **Grégoire de SAINT QUENTIN** s'était rendu sur place, mais pas sur mes instructions.-----

--- Question: Quelles ont été les premières analyses du lieutenant-colonel **Grégoire de SAINT QUENTIN**, membre de la mission militaire à KIGALI qui s'était rendu sur les lieux du crash du "Falcon 50" présidentiel immédiatement après l'attentat et a-t-il récupéré certains éléments de l'avion?-----

--- Réponse: Je n'étais pas hiérarchiquement avisé des faits qui se passaient sur place. Les membres de la mission militaire rendaient compte à l'état-major des armées à PARIS.-----

--- Question: Dans les jours qui ont suivi l'attentat, avez-vous reçu des rapports ou télégrammes établis par les membres de la mission d'assistance militaire au Rwanda, si oui, pouvez vous évoquer leur teneur?-----

--- Réponse: Oui, j'ai été destinataire en copie de certains messages destinés à l'"E.M.A.". Mais dans les 48 heures qui ont suivi les coopérants ont mis aux ordres de l'"E.M.A."-----

--- Question: Notre enquête a établi que du 9 au 13 mai 1994, le lieutenant-colonel **Ephrem RWABALINDA**, alors conseiller du chef d'état-major des "F.A.R.", le colonel **Augustin BIZIMINGU**, était venu en mission à PARIS, et que vous avez reçu celui-ci le 9 mai 1994 de 15 heures à 17 heures, vous souvenez vous de cette mission?-----

--- Réponse: Je ne me souviens pas avec précision des dates de visite du lieutenant colonel **Ephrem RWABALINDA**, mais je me souviens que le colonel **NTAHOBARI** m'amenait des visiteurs de passage à PARIS.-----

--- En ce qui concerne ce lieutenant-colonel **Ephrem RWABALINDA**, je ne le connaissais pas, c'était la première fois que le voyais.-----

--- Question: Hormis votre entrevue avec le colonel **Ephrem RWABALINDA** le 9 mai 1994, savez vous si celui-ci a été reçu par d'autres membres de la mission militaire de coopération, si oui lesquels?-----

--- Réponse: A ma connaissance, non.-----

--- Question: Lors d'un des passages du colonel **Ephrem RWABALINDA**, dans les locaux de la mission militaire de coopération à PARIS, celui-ci était accompagné du colonel **Sébastien NTAHOBARI**, ancien commandant de l'aviation militaire rwandaise devenu Attaché de Défense en poste à l'ambassade du Rwanda à PARIS ainsi que du lieutenant-colonel **Cyprien KAYUMBA**, responsable des services financiers au ministère rwandais de la Défense à KIGALI, venu lui, pour acquérir de munitions nécessaires aux "F.A.R." pour contenir l'attaque des troupes du "F.P.R.", vous souvenez vous de cette visite?-----

--- Réponse: Non, je n'ai pas de souvenir particulier de cette visite. D'autre part, je ne crois pas avoir vu le lieutenant colonel **RWABALINDA** à plusieurs reprises. Je pense ne l'avoir rencontré qu'une seule fois.-----



Handwritten signatures and scribbles at the bottom right of the page.

--- Question: Lors de votre entrevue avec le colonel **Ephrem RWABALINDA**, avez-vous été rendu destinataire de sa part, de photographies des deux tubes lance-missiles SA découverts le 25 avril 1994 dans la vallée de Masaka, par des paysans rwandais déplacés suite aux combats, d'une copie du rapport d'identification de ceux-ci, rédigé par le lieutenant-ingénieur des "F.A.R." **Augustin MUNYANEZA**, qui établira que leur origine était soviétique en raison des inscriptions relevées ? -----

--- Réponse: Je ne me souviens pas de la remise particulière des pièces que vous venez d'énumérer. Par contre, lors de la visite de l'attaché de défense rwandais, accompagné du lieutenant-colonel **RWABALINDA**, il m'a été remis un lot de documents, que je n'ai pas étudié. Cela n'entraîne pas dans le cadre de ma fonction. J'ai remis tous les documents déposés par le colonel **NTAHOBARI** à la "D.R.M." -----

--- Question: Selon une note manuscrite rédigée par le colonel **Aloys NTIWIRAGABO**, chef des services de renseignements militaires rwandais, qui confirme cette remise dans vos bureaux, il était sollicité le concours de la France dans l'identification des deux tubes lance-missiles découverts. Savez-vous si des recherches ont été entreprises dans ce sens ? -----

--- Si oui, par qui ont-elles été effectuées et avez vous eu connaissance en retour de l'origine de ces lance-missiles de type SA 16 ? -----

--- Réponse: Je ne peux rien dire à ce sujet, car je n'avais pas la capacité ni la fonction de répondre à une telle demande. Tout ce qu'il m'a été remis par les représentants des "F.A.R.", a été transmis par mes soins à la "D.R.M."; -----

--- Question: Selon les travaux de la mission d'information parlementaire, la Direction du Renseignement Militaire (D.R.M.) consignera dans ses registres à la date du 24 mai 1994, les numéros d'identification de ces deux tubes lance-missiles, vous souvenez-vous avoir transmis ceux-ci à ce service ou peut-il s'agir d'un de vos subordonnés ? -----

--- Réponse: Je ne peux me prononcer sur ce fait, si ces documents m'ont effectivement été remis le 9 mai, ils ont du faire partie d'une transmission effectuée à la "D.R.M.", sans qu'un inventaire détaillé ne soit fait, car quelques fois le colonel **NTAHOBARI**, me remettait des cartons complets de documents divers. -----

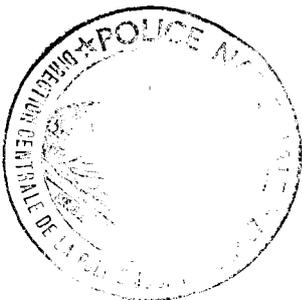
--- Par contre, je peux vous préciser que le colonel **NTAHOBARI** était également en contact avec la "D.R.M." ainsi que l'"E.M.A." avec le colonel **DELORS**. -----

--- Question: Mon général, nous vous présentons la copie du rapport manuscrit rédigé par le lieutenant-ingénieur **Augustin MUNYANEZA**, daté du 25 avril 1994, qu'il a authentifié devant nous le 6 décembre 1999, tel qu'il figure dans le rapport d'enquête parlementaire, avec des annotations non rédigées par lui, au regard des références qu'il a relevé sur les deux tubes lance-missiles et une copie de ce même rapport, extraite des archives des "F.A.R.", non annotée, telle que l'a établi ce militaire rwandais, vous souvenez vous quelle copie vous avez eu en votre possession ? -----

--- Réponse: Je ne me souviens pas voir vu l'un ou l'autre de ces documents. -----

--- Question: Nous portons à votre connaissance que les copies de ce rapport, ont été effectuées à partir de l'original du rapport figurant dans les archives des "F.A.R." alors en exil à GOMA (Zaire) et nous ont été remises par le commandant du bataillon de parachutistes **Aloys NTABAKUZE** et par le colonel **Théoneste BAGOSORA**, connaissiez vous ceux-ci ? -----

--- Réponse: Non, je ne connais pas ces deux officiers. -----



Handwritten signature and initials at the bottom right of the page.

--- Question: Selon le témoignage du colonel **Théoneste BAGOSORA**, recueilli le 18 mai 2000 à ARUSHA (Tanzanie), outre les documents précédemment cités concernant les deux tubes lance-missiles, le lieutenant-colonel **Ephrem RWABALINDA** vous aurait remis en mai 1994, une copie de la bande d'enregistrement des communications échangées entre le "Falcon 50" et la tour de contrôle de l'aéroport de KIGALI, pouvez vous confirmer cela ? Si oui, qu' est elle devenue ? -----

--- Réponse: Je n'ai pas souvenir d'avoir vu une bande magnétique avec la remise de documents papiers, mais comme je vous l'ai déjà dit, j'ai invité à plusieurs reprises le colonel NTAHOBARI à remettre ses documents directement à la "D.R.M." -----

--- Question: Toujours selon le témoignage du colonel **Théoneste BAGOSORA**, le lieutenant-colonel **Ephrem RWABALINDA**, serait rentré de sa mission à PARIS, en ramenant du matériel de transmission pour liaison par satellite, pouvez-vous confirmer cette déclaration ? -----

--- Réponse: Non, je n'ai pas remis de valise pour communication par satellite au colonel RWABALINDA. Les "F.A.R" avaient du matériel de communication en réparation en France, et j'avais indiqué au colonel **NTAHAOBARI** de le récupérer.-----

--- Question: Selon notre enquête, il semblerait s'agir d'un téléphone sécurisé ou crypté destiné aux appels entre vous même et le général **Augustin BIZIMUNGU**, chef d'état-major des "F.A.R.", pouvez vous confirmer ce point ? -----

--- Réponse: Dans dans le contexte de la situation au Rwanda en mai 1994, il s' agissait de suppléer l'absence de toute présence française pour essayer de sauver des vies humaines. Il fallait que ces gens puissent échapper aux extrémistes de tous bords. Avec le colonel **NTAHOBARI**, nous avons convenu pour connaître l'organisation de ces convois, que je lui remettrais un brouilleur de paroles sur téléphone filaire pour échapper aux écoutes qui étaient pratiquées au Rwanda. Il s'agissait d'un appareil commercial. De ce fait le général **BIZIMUNGU** aurait pu entrer en contact avec moi au sujet de l'acheminement de ces réfugiés. Il fallait protéger les militaires modérés rwandais qui voulaient aider ces personnes à fuir.-----

--- Question: Cette déclaration a été confirmée par madame **Alison DES FORGES**, consultante à "Human Rights Watch" lors de sa déposition le 16 juin 1998 devant la commission d'enquête parlementaire.-----

--- Nous vous citons l'extrait du rapport parlementaire qui consigne sa déclaration:- début de citation: "Celle-ci (Alison DES FORGES) a attiré l'attention des membres de la mission sur une lettre dans laquelle, un militaire rwandais, **RWABALINDA**, faisant le rapport de sa mission à PARIS, du 9 au 13 mai, indique à ses supérieurs que le général **Jean-Pierre HUCHON** lui avait annoncé que des téléphones pour des communications secrètes avaient été déjà envoyés d'OSTENDE".- fin de citation ------

--- En réalité il s'agirait d'après un document en notre possession de 17 postes émetteur récepteurs dotés de 7 possibilités de fréquence destinés aux transmisions entre les unités sur le terrain et l'état-major des "F.A.R."--

--- Pouvez vous apporter un commentaire à cette déclaration qui confirme celle du colonel **Théoneste BAGOSORA** ?-----

--- Réponse: Il doit très certainement s'agir des postes émetteurs récepteurs qui étaient en réparations en France et qui ont été récupérés par le colonel **NTAHOBARI**. Quant à OSTENDE, Je ne sais pas de quoi il peut s'agir, je ne connais pas de quelle façon, ce matériel est parti vers le Rwanda.-----



--- Question: Général, de par vos responsabilités à la tête de la mission militaire de coopération, avez vous eu connaissance de la découverte, sur le site des opérations militaires entre les "F.A.R." et le "F.P.R.", d'éléments ou de débris provenant de missiles sol-air type SA 7,14 ou 16, ou la remise d'un missile entier par les "F.A.R." aux représentants de la mission de coopération militaire, avant votre prise de fonction en avril 1993 ?-----

--- Réponse: Oui, je savais que des missiles avaient été utilisé au Rwanda par le "F.P.R."-----

--- Question: Pour cette question, nous faisons référence à certains documents figurant dans le rapport parlementaire et plus particulièrement à ceux cotés:-----

--- 1/ 6.D.4 concernant une note de la mission d'assistance militaire à KIGALI en date du 22 mai 1991, relative à la récupération d'un missile sol-air type SA 16 le 18 mai 1991 au cours d'un accrochage dans le parc de l'Akagera, transmise par le colonel **René GALINIE**,-----

--- 2/ 6.D.5 concernant un message en date du 10 août 1991 relatif à l'origine des missiles utilisés par le "F.P.R.", signé du colonel **Bernard CUSSAC**,-----

--- 3/ 6.D.6 concernant un télégramme en date du 13 août 1991, transmis également par le colonel **CUSSAC** ayant pour objet la récupération et l'acheminement d'un SA 16.-----

--- Avez-vous eu connaissance de ces télégrammes ? ----

--- Réponse: Oui, je savais que des missiles avaient été utilisés au Rwanda dans le conflit qui avait opposé les "F.A.R." et le "F.P.R." car des moyens aériens des "F.A.R." avaient été abattus, mais c'était avant ma prise de fonctions à la mission militaire de coopération.-----

--- Question: Selon la déposition en date du 19 mai 2000 du général de la gendarmerie rwandaise **Augustin NDINDILIYIMANA**, le colonel **Sébastien NTAHOBARI**, alors attaché de Défense à l'ambassade du Rwanda à PARIS, aurait remis à vos services la transcription d'un télégramme en date du 7 avril 1994, émanant du "F.P.R." et capté par les stations d'écoute des "F.A.R.", concernant l'attentat du 6 avril 1994. Nous vous en donnons lecture, avez vous souvenir de ce télégramme (cf procès-verbal 144/42) ? .-

--- Réponse: Non, je n'ai pas souvenir d'avoir vu ce message soit sous sa forme manuscrite ou dactylographiée, mais il correspond tout à fait aux types d'informations que nous recevions à cette époque.-----

--- Question: Avez vous eu connaissance durant vos fonctions au sein de la mission militaire de la coopération d'une liste des missiles sol-air en dotation dans l'armée ougandaise ?-----

--- Réponse: Non, je n'ai pas eu de liste détaillée concernant ces missiles, mais nous savions qu'effectivement les troupes du "F.P.R." utilisaient des missiles de type SA.-----

--- Question: Général, avez vous d'autres renseignements à porter à la connaissance de la Justice qui pourraient être utiles à l'enquête en cours ?--

--- Réponse: Non, je ne vois rien d'autre à ajouter.-----

--- Après lecture faite par lui même, le général **Jean-Pierre HUCHON** persiste et signe le présent avec nous à douze heures trente. le général **Jean-Pierre HUCHON** le commandant de Police

